

**Bromophen Developer (Part B)**

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) &amp; 2020/878

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale Bromophen Developer (Part B)  
Code du produit. 1960549

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation Identifiée Développeur photographique  
Utilisations Déconseillées Pas connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant  
Identification de la société HARMAN Technology Ltd  
Adresse du Fabricant Ilford Way  
Mobberley  
Knutsford  
Cheshire East  
WA16 7JL  
Code postal  
Téléphone: +44(0)1565 650000  
Fax +44(0)1565 872734  
Email web-admin@harmantechnology.com  
Heures de bureau

Fournisseur (France)  
Identification de la société Digit Access  
Adresse du Fournisseur 130-136  
Avenue Joseph Kessel -Actipole  
BAT A 78960  
Voisins le Bretonneux  
Code postal Pas connu.  
Téléphone: +33 (0)1 61 37 32 23  
Fax Pas connu.  
Email [info@digitaccess.fr](mailto:info@digitaccess.fr)

Fournisseur (Belgique)  
Identification de la société H. De Beukelaer (Powered by LE BON IMAGE)  
Adresse du Fournisseur Boomsesteenweg 77  
B-2630  
Aartselaar  
Belgique  
Code postal Pas connu.  
Téléphone: +32(0) 3 870 59 00  
Email [info@debeukelaer.be](mailto:info@debeukelaer.be)

Fournisseur (Suisse)  
Identification de la société Perrot Image SA  
Adresse du Fournisseur Hauptstrasse 104  
Nidau  
Suisse  
CH-2560.  
Code postal +41 32 332 79 79  
Téléphone: info@perrott-image.ch  
Email

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre national de réponse (France)  
Adresse Institut national de recherche et de sécurité (INRS), 65, boulevard Richard Lenoir -  
75011 Paris, France.  
Tél. d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

Centre national de réponse (Belgique)  
Adresse Hôpital Militaire Reine Astrid, rue Bruyn, B-1120, Brussels  
Tél. d'urgence 070 / 245 245

Centre national de réponse (Suisse)  
Contacter Tox Info Suisse  
Tél. d'urgence 145

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Eye Irrit. 2 :Provoque une sévère irritation des yeux.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Bromophen Developer (Part B)**

Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Bromophen Developer (Part B)

Pictogramme(s) de Danger



GHS07

Mention(s) d'Avertissement Attention

Mention(s) de Danger H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Mention(s) de mise en garde  
 P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102: Tenir hors de portée des enfants.  
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

**2.3 Autres dangers**

Ce produit contient: 95-14-7 (Propriétés perturbant le système endocrinien)

**2.4 Autres informations**

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Non applicable.

**3.2 Mélanges**

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
carbonate de sodium	497-19-8	207-838-8	30-60%	Eye Irrit. 2 H319	GHS07
Sodium sulphite	7757-83-7	231-821-4	30-50%	Non classé	Aucun
Potassium bromide	7758-02-3	231-830-3	1-5%	Eye Irrit. 2 H319	GHS07
Benzotriazole	95-14-7	202-394-1	<1%	Acute Tox. 4 H302 Eye Irrit. 2 H319 Aquatic Chronic 2 H411	GHS07 GHS09

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques	Facteur-M	ETA
Benzotriazole	95-14-7			Acute Tox. 4 (H302) : 500

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours**

Inhalation Traiter symptomatiquement.  
 Contact avec la Peau Traiter symptomatiquement.  
 Contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

**Bromophen Developer (Part B)**

- Ingestion à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
Traiter symptomatiquement.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Peut causer une irritation.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Traiter symptomatiquement.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- 5.1 Moyens d'extinction**  
Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.  
Moyens d'extinction inappropriés Aucun.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des vapeurs toxiques et irritantes.
- 5.3 Conseils aux pompiers**  
Comme approprié pour combattre un feu environnant.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Pratiquer une ventilation adéquate. Éviter la production de poussières. Ne pas respirer les poussières. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**  
Balayer les matières déversées dans des récipients; le cas échéant, humidifier d'abord pour éviter la formation de poussières.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Température de stockage Ambiante.  
Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.  
Matières incompatibles Rien de connu.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Développeur photographique

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

- 8.1 Paramètres de contrôle**
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail Aucune Limite d'exposition attribuée.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.
- 8.2.2. Équipements de protection individuelle
- Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
- Protection de la peau Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374).



**Bromophen Developer (Part B)**

Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.



Risques thermiques Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Solide.
Couleur	Pas connu.
Odeur	Pas connu.
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Inflammabilité	Pas connu.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas connu.
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de décomposition	Pas connu.
pH	Pas connu.
Viscosité Cinématique	Pas connu.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité et/ou densité relative	Pas connu.
Densité de vapeur relative	Pas connu.
Caractéristiques des particules	Pas connu.

**9.2 Autres informations**

Aucun.

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Non attribué.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

**10.4 Conditions à éviter**

Non attribué.

**10.5 Matières incompatibles**

Pas connu.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 294290.75
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Provoque une sévère irritation des yeux.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Non classé.

**Bromophen Developer (Part B)**

Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Non classé.
Cancérogénicité	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité pour la reproduction	La méthode de calcul : Non classé.
L'allaitement	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	La méthode de calcul : Non classé.
Danger par aspiration	La méthode de calcul : Non classé.
<b>11.2 Informations sur les autres dangers</b>	Pas connu.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Peu toxique pour les invertébrés.
Toxicité - Poissons	Peu toxique pour les poissons.
Toxicité - Algues	Peu toxique pour les algues.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas connu.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas connu.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas connu.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas connu.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Énuméré dans: Liste II : Substances en cours d'évaluation pour la perturbation endocrinienne dans le cadre d'une législation européenne 95-14-7 (Environnement)

**12.7 Autres effets néfastes**

Pas connu.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les remettre à une usine agréée de recyclage, de récupération ou d'incinération; Éliminer dans une décharge appropriée.

**13.2 Autres informations**

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Non classifié comme dangereux pour le transport.****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non classé comme Polluant Marin.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas connu

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi**

Pas connu

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**Bromophen Developer (Part B)****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux carbonate de sodium (497-19-8), Potassium bromide (7758-02-3), Benzotriazole (95-14-7)

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) Benzotriazole (95-14-7)

Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants Non indiqué

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non indiqué

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non indiqué

**Règlements nationaux**

Autres Pas connu.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

**LÉGENDE**

Pictogramme(s) de Danger



GHS07

GHS09: SGH: Environnement

Classification des dangers

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4  
Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2  
Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde

P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Acronyme

ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë  
CAS : Chemical Abstracts Service  
CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)

**Bromophen Developer (Part B)**

CE : Communauté Européenne  
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme  
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique  
PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques  
VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme  
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Principales références bibliographiques  
et les sources de données utilisées pour  
élaborer la FDS

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. HARMAN Technology Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. HARMAN Technology Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.